

Les modalités de paiement

Vous pouvez faire vos paiements par internet (feuille explicative sur demande), par chèque et en argent, mais le paiement par internet est privilégié.

- La facturation vous sera envoyée 2 fois par mois par courriel et inclura les deux semaines à venir. Vous devrez acquitter la totalité de votre facture au plus tard, 7 jours après la dernière journée facturée. Prenez note que le paiement du mois de décembre et juin sera requis à l'avance.
- Vous pouvez faire un ou plusieurs paiements, mais vous devez respecter la date limite inscrite au calendrier. Un retard de paiement est considéré, lorsque le solde n'est pas entièrement acquitté 7 jours après le service rendu.
- Pour les paiements par chèque, **inscrire le nom de votre enfant au bas du chèque** et faire vos chèques au nom de (CSVDC sdg école du Phénix)
- Les fériées ne sont pas payables et non compris dans le tableau.
- Les journées pédagogiques, ne sont pas incluses dans ce tableau, le paiement devra se faire à part, lors de l'inscription.
- Si vous avez plusieurs enfants, vous pouvez faire un seul paiement, qui sera réparti aux soldes de vos enfants.
- Vous devez déposer vos paiements dans la boîte aux lettres noires barrées située à l'entrée du service de garde. Si vous payez en argent, veuillez inscrire le nom de l'enfant et du payeur sur l'enveloppe, pour les chèques, nul besoin d'une enveloppe. **Mais noté que les paiements par internet sont beaucoup plus sécuritaires.**
- Prévoir le bon montant lorsque vous payez en argent, puisqu'il n'est pas toujours possible de vous remettre la monnaie. Les trop perçus seront appliqués sur la facture suivante.

Merci de votre collaboration